

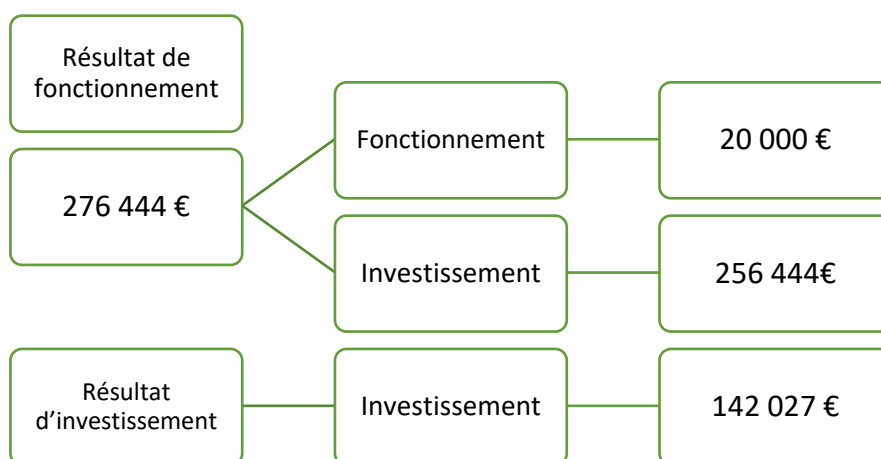
Conseil municipal du 4 mars 2020

Comptes administratifs 2019 :

Les comptes administratifs et les comptes de gestion de la commune et du lotissement « Les Jardins du Duchel » sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Affectation des résultats 2019 :

Le conseil vote à l'unanimité la réaffectation des résultats de l'exercice.



Vote des Subventions 2020 :

La commission Vie quotidienne propose un budget de subvention aux associations pour un montant de 15 916€ et de 5000€ pour le CCAS. Vote à l'unanimité des votants.

Acquisition d'un terrain à Kersimonet :

Le maire demande au conseil l'accord de négocier avec les propriétaires pour acquérir 2 parcelles (60M2 et 70 m2).

Cahier des charges Au fil du Queffleuth 2020 :

Le conseil valide à l'unanimité le cahier des charges pour un montant de 9187€ hors subvention pour :

- L'entretien des sentiers
- Le balisage du circuit des maisons anglaises
- La rénovation de la passerelle du Diry
- Les réparations sur le circuit des Roc'h

Cautions salles municipales

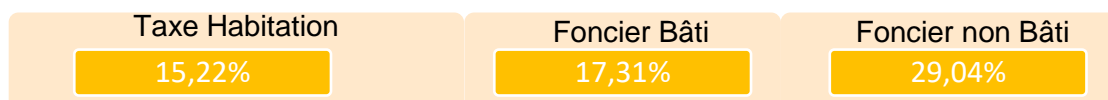
De nouvelles conventions vont être mises en place ainsi que des états des lieux d'entrée et de sortie. 3 chèques de caution seront dorénavant demandés lors des locations des salles municipales.

- Dégradations : 300 €
- Absence de matériel et ménage : 80€
- Perte de clés : 50€

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

Fixation des taux d'imposition 2020

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes communales.



Vote du Budget 2020 :

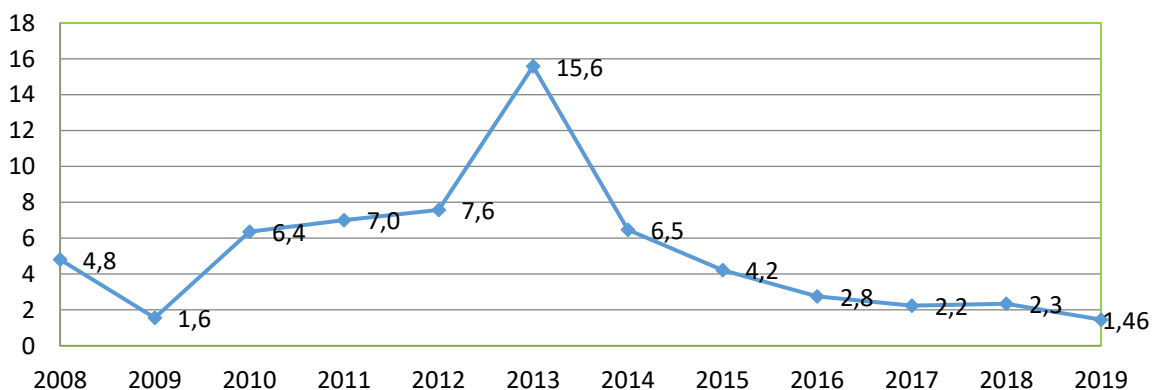
Le budget est voté à la majorité (1 abstention):

- 1 113 295 € en dépenses de fonctionnement
- 1 945 140€ en dépenses d'investissement

L'emprunt maximal nécessaire au budget d'investissement serait de 772 451€ pour la revitalisation du centre bourg, des demandes de subvention pour + de 200 000€ sont toujours en cours d'instruction + le montant de la participation du CD 29 pour la rue de la Libération.

Avec un emprunt de 772 000€, la commune restera à une capacité de désendettement de 3.97 années, avec un remboursement annuel en capital comparable à 2018.

Capacité de désendettement



Adhésion au SIMIF :

Le conseil décide de renouveler le contrat avec le SIMIF (*Syndicat Intercommunal Mixte d'informatique du Finistère*): Cotisation annuelle, maintenance et assistance informatique, formations pour un montant de 1022.96€/an.

Ventes de terrains :

Pour lancer la vente de 5 délaissés communaux, une enquête publique doit être faite en amont pour les demandes suivantes :

- Milin Manac'h
- Quillou Dour
- Kernelecq
- Pont Glaz
- Kéradalan

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à lancer l'enquête publique.

Création d'une régie :

Le conseil adopte à l'unanimité la création d'une régie pour la vente d'objets publicitaires (ventes de tasses avec le nouveau logo).